

CÉRÉALES /  
FRUITS ET LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
LAIT /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
SUCRE /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /

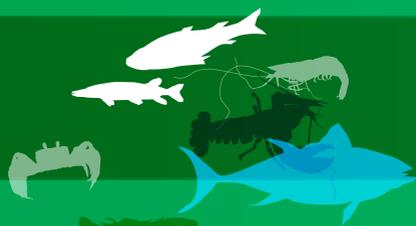
RÉGION

Bourgogne-Franche-Comté

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de  
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt de **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



FranceAgriMer





## Quelques caractéristiques de la région **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

**5<sup>e</sup>** région par sa taille ;  
2 424 672 hectares de surface agricole, soit **53 %** du territoire régional.

28 162 exploitations agricoles, en moyenne de 88 ha. **47,6 %** sont situées en zone vulnérable.

Une production diversifiée, dominée par les grandes cultures (**23 %**), les bovins viande (**18 %**), les bovins lait (**17 %**) et la viticulture (**16 %**).

Les terres arables : plus de **50 %** de la SAU consacrées à plus de **75 %** aux céréales et oléo-protéagineux.

Prairies permanentes : **44 %** de la SAU.

**53 %** de la SAU est non traitée et **36 %** de la SAU sans fertilisation minérale ni traitement phyto, notamment les prairies.

**La viticulture** : 34 700 ha de vigne, pour 4 950 exploitations viticoles, soit **16 %** des structures agricoles régionales.

**95 %** est en AOP, pour 92 AOP ; **8 %** des surfaces sont cultivés en bio.

**L'élevage** : 1 873 970 unités gros bétail alimentation totale (UGBTA), dont **86 %** en bovins, avec 515 424 vaches allaitantes pour 9 824 exploitations et 258 749 vaches laitières pour 4 944 exploitations.

**Les grandes cultures** : au **6<sup>e</sup>** rang national pour le blé tendre (363 500 ha) et au **3<sup>e</sup>** rang pour l'orge (224 000 ha).

550 exploitations céréalières sont en culture biologique, pour une surface de 17 000 ha.

**La forêt** : **36 %** du territoire avec 1 755 Mha.

4,8 millions de m<sup>3</sup> de récolte de bois ronds, soit **13 %** de la récolte nationale.

**34 %** d'exploitations disposent d'une AOP, **2 %** d'une IGP et **6 %** du Label Rouge.

1 027 établissements agroalimentaires emploient 18 400 salariés, soit **10 %** des emplois industriels de la région.

**8,7 %** de la superficie nationale  
**5 milliards** de CA\* dont  
**30 %** du CA pour la viticulture  
**16,4 %** du CA pour l'élevage bovin viande  
**14 %** du CA en bovins lait  
**12,3 %** du CA pour les céréales et oléo-protéagineux



\*CA : chiffre d'affaires agricole en 2014



CÉRÉALES /  
FRUITES / LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
LAITIERS /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
SUCRE /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /

## Le service FranceAgriMer de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, la DRAAF a choisi de regrouper les agents au sein d'un service identifié « service régional FranceAgriMer ».

Ce service, coordonné par un chef de service et son adjoint, est organisé autour de 3 pôles : viticulture, marchés et mesures nationales, contrôles.

Les principales missions de ce service sont :

- le versement d'aides nationales et communautaires, dans le respect des procédures liées au statut d'organisme payeur de l'établissement, avec les phases de publicité des différentes mesures, d'instruction et de liquidation des dossiers ;
- la collecte d'informations économiques tant dans le secteur des grandes cultures (céréales, meunerie et fabricants d'aliments du bétail, enquêtes qualité), de l'élevage (cotations animales dans un périmètre interrégional), que de la viticulture (observatoire technico-économique).

• les contrôles : liés à des versements d'aides, qu'elles soient nationales (CPER, rénovation des vergers, diagnostic de caves) ou communautaires (lait scolaire, programmes sociaux, investissements et restructuration du vignoble dans le cadre de l'OCM vin), ou à des procédures de certification de produits : pesée, classement, marquage (PCM) dans les abattoirs, production de plants de vigne ou agrément de producteurs de vins sans indication géographique (VSI).

L'interrégionalité des missions de FranceAgriMer constitue un trait marquant du service sur l'ensemble des régions du quart nord-est de l'Hexagone, notamment en matière de gestion du potentiel viticole (autorisations de plantation), de certification de la filière bois et plants de vigne et des opérateurs de VSI.

Enfin, le service régional FranceAgriMer a la responsabilité du secrétariat et de l'animation du conseil de bassin viticole Bourgogne - Beaujolais - Savoie - Jura, des rencontres interrégionales céréalières annuelles et également du Comité régional des céréales.

La **DRAAF** a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune. Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

**FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer**, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

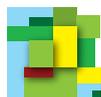
**FranceAgriMer est chargé :**

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté  
4 bis rue Hoche / BP 87865 / 21078 Dijon cedex  
Tél. : +33 3 80 39 30 00 / Fax : +33 3 80 39 30 99  
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Service FranceAgriMer - région Bourgogne-Franche-Comté  
Site de Dijon  
Tél. : +33 3 80 39 31 91 / Fax : +33 3 80 39 31 99